

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **3 juin 2025**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est absent à cette séance :

Siège #3 - Samuel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Sont aussi présent Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier et Madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 30 mai 2025 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le résultat de l'audit de l'exercice financier 2024 de la municipalité.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption des états financiers audités, les membres du conseil procèderont en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

2025-06
111

2025-06
112

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

CONSIDÉRANT que la présentation publique de l'exercice financier 2024 est jointe en annexe au procès-verbal et sera diffusée sur le site de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil s'avère satisfait de la présentation et des résultats;

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L, est l'actuel vérificateur externe mandaté par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de la prestation des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Raphaël reconduise le mandat de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2025;
- **DE PRENDRE ACTE DU DÉPÔT** du rapport de l'auditeur tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 19h55 hrs

Richard Thibault
Maire
de la Sécurité Publique

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-Trésorier et directeur

2025-06
113